

ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES (ERSEH)

Textes de référence :

circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation arrêté du 17 août 2006 relatifs aux enseignants référents et leur secteur d'intervention, modifié par Décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 – art. 7 (VD)

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignant(es), titulaires du CAPPEI, CAPASH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D) ; une expérience dans le domaine de la formation, voire la détention d'un CAFIPEMF sera appréciée.

Ce poste est fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) qui nécessite donc une grande mobilité et une grande disponibilité horaire. Ce poste n'est pas compatible avec une demande de service à temps partiel.

La charge de travail de l'enseignant référent dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH et travaille en étroite collaboration avec les IEN de son secteur d'intervention et les chefs d'établissements.

Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.

L'enseignant référent est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

Missions :

L'ERSEH est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission de conseil et d'information.

- Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée, en tenant à jour le dossier de suivi. Il assure le lien en cas de déménagement. Il favorise la prise de contact avec l'enseignant référent du secteur concerné.
- Il réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires, au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- Il concourt à la rédaction du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco). Il en assure la diffusion auprès des acteurs concernés et transmet ce compte-rendu de l'ESS sous forme de GEVA-Sco à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH pour qu'elle puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Il est le correspondant du Pôle Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS. Il participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés.
- Il est en relation avec les services départementaux de gestion des AESH (DIPATE).
- Il est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) et en assure la coordination.
- Il participe au recrutement et au suivi des AESH.
- Il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles dans le cas d'une première scolarisation, ou lors de l'équipe éducative.
- Il aide les familles, si nécessaire, à saisir la MDPH dans les meilleurs délais.

Compétences :

- Être titulaire du CAPPEI, CAPASH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D) ; une expérience dans le domaine de la formation, voire la détention d'un CAFIPEMF sera appréciée.
- Faire preuve de capacités relationnelles avérées et de capacités d'adaptation dans un contexte professionnel en évolution constante.
- Posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, capacité d'écoute, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer une réunion et d'en rendre compte
- Détenir de réelles connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissance des dispositifs, des procédures mais également des approches pédagogiques et éducatives.
- Être prêt à se former et à se tenir informé sur toutes les évolutions liées à l'accompagnement des élèves handicapés ou à besoins particuliers
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ; être notamment capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- Posséder des connaissances de base dans la maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel).
- Etant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements, être titulaire du permis B.